

Séance du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Asphodèle, 21 rue du 30 août 1944 sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

**Etaient Présents : ALAUME Virginie - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - -
CHAUMETTE Baptiste - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DESTOUCHES Annick
- DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - GIRAUD-MELI Marion - LAINE
Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PASQUIER Daniel -
PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique - VIGNAU Olivier**

**Absents excusés : BARON Bernard (procuration à Mme DESTOUCHES)
BECKER Bernadette
BLIGAND Daniel
CAILLAUT Sébastien
FORT Jean-Michel (procuration à M. DESAIX)
FOUCHET Mathilde (procuration à Mme DUPRE-SEGOT)
GLOMOT Pascal (procuration à M. BRISSON)
MORICHON Patrick
PENNEROUX Sylvie
VARVOU Nathalie**

Secrétaire de Séance : Mme DESTOUCHES Annick

4. Approbation du Compte de gestion 2020

Le rapporteur :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

A- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

B - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

C - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Certifié exécutoire,
Transmis par voie électronique à la Préfecture le
Reçu en Préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
Le Maire,